



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage **RAPPORT D'ACTIVITE DE JUILLET 2023**

Sommaire

Table des matières

Points principaux	2
1. Investigations	2
2. Opérations	2
3. Légal	3
4. Média	6
5. Management.....	8
6. Relations extérieures	8



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du PALF et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Points principaux

Le mois de **Juillet 2023** a été marqué par les points principaux ci-après :

- ✓ 13 Investigations menées
- ✓ 1 opération avec deux présumés trafiquants arrêtés et 18,45kg d'ivoires saisis
- ✓ Recrutement d'investigateurs et juriste en cours
- ✓ Rencontre avec des partenaires de PALF à Brazzaville et à Pointe Noire.

1. Investigations

Au cours de ce mois, 13 investigations de terrain ont été menées principalement dans les départements de la Cuvette, Cuvette Ouest, Plateau, Lekoumou, Pointe-Noire, Pool et Brazzaville.

Indicateurs :

Nombre d'investigations menées	13
Investigations ayant abouti à une opération	1

2. Opérations

Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	1
Nombre de trafiquants ré arrêtés	0
Nombre de trafiquants arrêtés	2
Nombre de trafiquants relaxés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

Détails des opérations

Le travail abattu par l'équipe ce mois-ci a abouti à une opération réalisée le **29 Juillet 2023 à Diata dans la ville de Brazzaville**. Deux (02) présumés trafiquants, un homme et sa femme ont été interpellés au moment où ils étaient sur le point de transiger 04 défenses d'éléphant dont une paire sectionnée en quatre morceaux. Selon les informations, la dame avait même fait un transfert d'argent à son mari pour l'achat de ces quatre Pointes d'ivoire qui viendraient du département des plateaux et transportés jusqu'à Brazzaville pour leurs commercialisation. Les défenses en question ont été emballées, dissimulées et mises dans un sac. Ils avaient d'abord décidé d'envoyer la femme, méfiante et très prudente pour inspecter l'appartement où se passera la transaction. Après son sondage, certainement qu'elle avait fait signe à son mari qui s'est rendu devant la maison à bord d'un Taxi. L'homme, arrivé devant la maison, fait signe à sa femme qui est ressortie de la maison où la transaction aura lieu pour la récupération du sac contenant les Pointes d'ivoire et était retournée dans la maison avec son mari. Le Taximan qui les avait conduit était resté à l'extérieur de la maison et fut arrêté quelques instants après par l'équipe d'opération composée des éléments de la Région de Gendarmerie, de la Direction Départementale des Eaux et Forêts appuyés par PALF. Ensuite, la même équipe s'est rendue dans la maison et interpellé les deux présumés trafiquants et saisi les ivoires. Ils étaient ensuite conduits à la Région de la Gendarmerie pour la suite de la procédure.



Les deux présumés trafiquants et les ivoires saisis (18,95kg)

3. Légal

- Sept (07) missions ont été effectuées par les juristes sur toute l'étendue du territoire national au cours du mois de juillet. Lors de ces missions, les juristes ont fait le suivi juridique des différentes affaires devant les cours et tribunaux de la République et les visites geôles.
- Huit (12) audiences sur cinq (06) affaires ont été suivies par les juristes PALF devant les Cours et tribunaux de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Sibiti.
- Le MEF compte en ce mois, dix-huit (18) détenus dans les différentes maisons d'arrêt de la République.

Indicateur :

Nombre de suivis d'audience	<p>12</p> <p>03 au TGI de Pointe-Noire : Quatre individus pour capture, détention, circulation et commercialisations des espèces animales intégralement protégées (45 perroquets gris du Gabon vivant)</p> <p>-02 au TGI de Brazzaville : Deux individus pour détention, circulation illégales et commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées en 04 morceaux).</p> <p>-02 au TGI de Sibiti : Un individu interpellé pour détention, circulation et tentative de commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (deux (02) pointes d'ivoire sectionnées en quatre (04) morceaux)</p> <p>-02 à la C.A de Dolisie : Trois individus pour présomption d'abattage d'une espèce animale intégralement protégée (éléphant), détention, circulation de trophées d'une espèce animale</p>
-----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>intégralement protégée (02 pointes d'ivoires sectionnées en 04 morceaux).</p> <p>-02 à la C.A de Dolisie : Un individu pour détention et circulation illégale d'espèces animales intégralement protégée (un mandrill et deux perroquets gris du Gabon)</p> <p>-01 au TGI de Brazzaville : Un individu interpellé dans la Réserve Naturelle de Lésio Louna avec deux (02) singes De Brazza morts (espèce partiellement protégée), une arme de chasse et 11 munitions manufacturées.</p>
Affaire : décisions rendues au 1 ^{er} degré	00
Affaire : décisions rendues au 2 ^{ème} degré	01
Affaires en appel et à la Cour Suprême	<p>16</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06 à la cour d'appel de Brazzaville - 01 à la Cour d'Appel de Pointe-Noire - 06 à la cour d'appel de Dolisie - 02 à la cour d'appel d'Owando - 01 à la cour Suprême de Brazzaville
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci	<p>18</p> <ul style="list-style-type: none"> - 04 à Brazzaville - 04 à Dolisie - 06 à Pointe-Noire - 01 à Oyo - 02 à Owando - 01 à Sibiti
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<p>68</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 à Pointe-Noire (1^{er} degré) - 04 à Pointe-Noire (2^{ème} degré) - 10 à Brazzaville (1^{er} degré) - 10 à Brazzaville (2^{ème} degré) - 04 à Brazzaville (Cour Suprême)

	<ul style="list-style-type: none"> - 03 à Owando (2^{ème} degré) - 10 à Dolisie (1^{er} degré) - 12 à Dolisie (2^{ème} degré) - 02 à Madingou (1^{er} degré) - 02 à Sibiti (1^{er} degré).
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SUIVI JURIDIQUE DES AFFAIRES

Affaire MATONDO Pierre et OUEANGOUDI Hélène : Interpellés le 29 juillet 2023 en flagrant délits de détention, circulation et commercialisation de deux (02) pointes d'ivoire entières et quatre (04) morceaux d'ivoire, les deux trafiquants sont gardés à vue à la Brigade territoriale. La procédure quant à elle, est en cours à la section de recherches judiciaires. Le défèrement est attendu au jeudi 03 août 2023.

Affaire NTONDELE Martial et consorts : Interpellés le 28 juin 2023 à Pointe-Noire en flagrant délit de capture, détention, circulation et commercialisations des espèces animales intégralement protégées (45 perroquets gris du Gabon vivant). Avant que l'affaire ne soit renvoyée au 27 juillet pour délibéré, trois audiences ont fait l'objet de l'instruction, présentation du mandat de représentation, des plaidoiries et réquisitions du Ministère Public respectivement le 06, le 13 et le 20 juillet. A l'audience du 27, le tribunal n'étant pas prêt à rendre sa décision, le délibéré a été prorogé en date du 03 Aout 2023.

Affaire NGOMBELE MOLESSASSO et OKOKO Gildas : Interpellés le 11 Octobre 2021 à Brazzaville pour délit de détention et circulation de trophées d'espèces animales intégralement protégées (05 morceaux d'ivoire et 03 queues d'éléphants). Mise en délibéré depuis le 20 février dernier, cette affaire a connu deux (02) audiences au Tribunal de Grande Instance de Brazzaville dont une le 10 et l'autre le 24 juillet. Suite à la mutation des magistrats, le nouveau siège a renvoyé l'affaire à l'instruction pour y avoir connaissance avant de mettre le dossier en délibéré. Constatant l'absence des prévenus à la dernière audience, le tribunal a renvoyé le dossier à l'audience du 06 novembre pour instruction.

Affaire BAYIDIKAMIO Darniche : Interpellé ce 25 janvier 2023 à Sibiti en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de deux (02) pointes d'ivoire sectionnées en six (06) morceaux, deux (02) audiences pour instruction ont eu lieu respectivement le 07 et le 28 juillet. A la dernière audience, le dossier a été renvoyé au 29 septembre pour mandat d'amener contre Mankoussou Fall Allias Ndiaye, instruction, plaidoiries et réquisitions du ministère public.

Affaire NIKIKOUA Baltazar : Interpellé le 29 Novembre 2022 à Léfini pour abattage d'une espèce animale partiellement protégée, pénétration dans une aire protégée sans autorisation, chasse au sein d'une aire protégée, et chasse illégale pendant la période de fermeture de la chasse. Mise en délibéré depuis le 06 Mars 2023, l'affaire a connu une audience au courant de ce mois au cours de laquelle, le dossier a fait l'objet d'un nouveau renvoi à l'audience du 07 Aout 2023 au motif que le dossier a été omis par le siège.

Affaire KAYA Christine : Interpellée le 28 juillet 2022 à Makabana pour détention et circulation illégale d'espèces animales intégralement protégée (un mandrill et deux perroquets gris du Gabon), cette affaire avait été vidée devant la juridiction du 1^{er} degré de Mossendjo. Mécontente de la décision, KAYA Christine avait porté l'affaire devant la Cour d'appel de Dolisie. Ainsi, deux (02) audiences concernant cette affaire ont été suivies par les Juristes le 06 et le 20 juillet. A la dernière audience, toutes les deux parties étant absentes, la Cour a renvoyé le dossier au 29 septembre pour instruction.

Affaire KONDO MABIALA et Consorts : Interpelés le 21 Septembre 2022 à Dolisie dans le département du Niari en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de trophées d'espèces animales intégralement protégées (02 pointes d'ivoires sectionnées en 04 morceaux). Vidée devant la juridiction du 1^{er} degré de Dolisie, cette affaire avait fait l'objet d'un appel devant la Cour d'appel de ladite localité. Après le renvoi du 06 juillet, c'est finalement à l'audience du 20 que la cour a rendu son arrêt dont la teneur est la suivante : Deux (02) d'emprisonnement ferme, 500.000 Fcfa d'amende ferme et 1.000.000Fcfa de dommages et intérêts chacun pour BIDOU Sébastien et MOUFOUMA Guy. KONDO MABIALA Christian par contre a été acquitté devant la cour d'appel et relaxé.

4. Média

Indicateurs

Nombre de pièces médiatiques totales : 43			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse « papier »
03	33	06	01

Au cours de ce mois de juillet 2023, c'est un total de quarante-trois (43) pièces médiatiques qui ont été produites. Elles ont été publiées dans les différents organes de presse soit :

- **03** dans la presse écrite : « La Semaine Africaine » et « Les Dépêches de Brazzaville »;
- **33** sur les web sites : groupecongomedias.com, polelepolelecongo.com, panoramik-actu.com, tribune-eco.cg, nca-tv.com, firstmediac.com, aifa.nho, reporter242news.over-blog.com, aifa.nhorlabs.com et www.adiac-congo.com.

Ces pièces ont été diffusées et rediffusées dans les médias audiovisuels, soit :

- **06** sur Télé Congo, la chaîne nationale, diffusées et rediffusées non seulement en français mais aussi dans les deux langues nationales, à savoir en kituba et en lingala ;
- **01** pièce a été diffusée à plusieurs reprises à la radio, plus précisément sur la Radio Citoyenne des jeunes.

Toutes ces pièces médiatiques ont porté sur :

- l'arrestation à Pointe Noire, de quatre présumés trafiquants de 45 perroquets gris du Gabon ;
- la condamnation ferme de deux trafiquants d'ivoire le 20 juillet par la Cour d'Appel de Dolisie ;
- l'annonce des audiences du 13 juillet 2023 au Tribunal de Grande Instance Pointe Noire, portant **Sur une affaire liée au trafic de perroquets gris du Gabon, espèce protégée par la loi au Congo,**
- l'annonce des audiences du 20 juillet 2023 à la Cour d'Appel de Dolisie, portant **sur une affaire liée au trafic de produits fauniques.**

Les publications, diffusions et rediffusions de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader des potentiels trafiquants et aussi d'informer le public des lois en vigueur portant régime sur la protection de la faune en République du Congo.

La presse en images

DEUX DELINQUANTS FAUNIQUES CONDAMNES A 2 ANS DE PRISON FERME A DOLISIE

Le Cour d'Appel de Dolisie dans le Département du Haut, a rendu son verdict, ce 20 juillet dans l'affaire de trois présumés délinquants fauniques interpellés avec les polettes d'Ivorie, en septembre dernier dans cette ville. Deux de ces trois, ont été condamnés à deux (2) ans de prison ferme.

Ces MOURUKIA et Schobon BICOU ont été reconnus coupables des faits de détention et circulation des Trichas d'une espèce animale intégralement protégée par la loi au Congo, à savoir deux polettes d'Ivorie se trouvant en opère, leur montant est (1) évaluable à 1 an de prison ferme et 200.000 F CFA. Les deux occupants ont également été reconnus coupables de possession d'objets de commerce de deux (2) polettes d'Ivorie, leur montant est évalué à 200.000 F CFA. Les deux occupants ont été reconnus coupables de possession d'objets de commerce de deux (2) polettes d'Ivorie, leur montant est évalué à 200.000 F CFA.

Article sur le site polepolelecongo.com, sujet : condamnation ferme de 2 trafiquants d'ivoire par la Cour d'Appel de Dolisie.

4 | ÉCONOMIE LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE N°4842 - Vendredi 7 juillet 2023

FAUNE

Quatre personnes interpellées pour trafic illégal de perroquets gris

Les présumés trafiquants de quarante-cinq perroquets gris du Gabon ont été interpellés par les gendarmes, le 28 juin dernier, à Pointe-Noire, pour la détention et la circulation illégales de ces oiseaux protégés, en voie de disparition.

Selon le témoignage d'un gendarme sous couvert d'anonymat, « Sur le lieu de cette saisie, ces quatre présumés trafiquants de la faune étaient en possession de ces espèces animales intégralement protégées, qu'ils transportaient dans des cages de fortune. Le perroquet gris du Gabon est parmi les espèces animales intégralement protégées, conformément à la loi 37-2009 du 29 novembre 2009 sur la faune et les autres protégées ». Les animaux sauvages, intégralement protégés par la loi, ne doivent pas être des animaux de compagnie. Ils peuvent être porteurs de maladies contagieuses. Les conventions signées et ratifiées par le Congo interdisent de les capturer, les abattre, les blesser ou les détruire. Célestin Boussonguè, directeur départemental de l'Économie forestière de Pointe-Noire, a insisté : « Pour ces citoyens qui ont été pris à main dans le sac, c'est la prison qui les attend », ajoutant : « Nous avons engagé la procédure avec nos collègues de la direction départementale de l'Économie forestière de Pointe-Noire et appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PaF). Interpellation a été réalisée par les agents de la section de recherches judiciaires et de ceux de l'escadron de sécurité et d'intervention de la région de gendarmerie évoluant à Pointe-Noire, en collaboration avec les agents de la direction départementale de l'Économie forestière de Pointe-Noire et appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PaF). »

Des perroquets interpellés après des délinquants trafiquants quatre présumés trafiquants. Ce dernier les aurait transportés de ce village pour Pointe-Noire avec pour objectif de les vendre. Les trois autres ont soit profané la capture, soit joué le rôle de démarcheurs. L'un d'eux aurait même publié les photos des perroquets dans les réseaux sociaux afin d'attirer la clientèle.

Fortuné Ibara

Article dans le journal « Les Dépêches de Brazzaville », sujet : interpellation de 4 présumés trafiquants de 45 perroquets gris du Gabon à Pointe Noire.

Quatre présumés trafiquants de perroquets gris du Gabon vont comparaître à Pointe Noire

A NCA 11 juillet 2023 Environnement

Une audience portant sur une affaire liée au trafic de produits de faune est prévue, ce 13 juillet, au Tribunal de Grande Instance de Pointe Noire.

Les présumés délinquants fauniques vont répondre de leurs actes devant la justice. Les quatre individus avaient été interpellés, le 28 juin dernier à Pointe Noire. Ils avaient été pris en flagrant délit.

Article sur le site nca.tv, sujet : l'annonce de l'audience du 13 juillet 2023 au Tribunal de Grande Instance de Pointe Noire.

5. Management

Recrutement et tests pour le mois de juillet 2023

Postes Candidatures	Investigateur (s)	Juriste(s)	Chargé Media	Responsable Administrati f et Financier	Assistant Administrati f et Financier	TOTA L
RECUS	-	-	-	-	-	-
INTERVIEW ES	-	-	-	-	-	-
TESTES	1	1	-	-	-	2

La prise de fonction du nouveau Coordinateur du projet, **Homéfa DOVI ZENNAWOE** a nécessité deux missions dans le mois, la première est celle de la Coordinatrice Régionale de Conservation Justice, Hélène BLANCHARD du **28 Juin au 7 Juillet 2023** et celle du Cofondateur de **Eagle Network** et Directeur de Conservation Justice, **Luc MATHOT** du **12 Juillet au 17 Juillet 2023** à Brazzaville pour des questions de management et de présentation du nouveau coordinateur aux autorités Congolaises et aux partenaires.

Indicateurs

Nombre de juristes en test	0
Nombre de responsables media en test	0
Nombre d'enquêteurs en test	0
Nombre d'assistants admin et financiers en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

6. Relations extérieures

Indicateurs

Nombre de rencontres		12	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
09	0	0	03

Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours du mois de Juillet 2023 en présence de la Coordinatrice Régionale de Conservation Justice et le Cofondateur de Eagle Network et Directeur de Conservation Justice pour la présentation du nouveau Coordinateur de PALF et pour le renforcement de la collaboration existante entre les autorités, partenaires et PALF :

- 1- Rencontre avec l'Attaché de sécurité Intérieure de l'Ambassade de France au Congo ;
- 2- Rencontre d'Aspinall Foundation, du Coordinateur du PALF, de la Coordinatrice Régionale de Conservation Justice avec une délégation du Ministère de l'Economie Forestière composée du Directeur de cabinet, du conseiller Faune et AP, de la directrice de Coopération et du Directeur Technique et scientifique de l'ACFAP le 04 Juillet 2023 ;
- 3- Rencontre aussi avec le Directeur Général de l'Economie Forestière ce même 04 Juillet 2023.



- 4- Rencontre avec les responsables du commandement de la gendarmerie Nationale à savoir :
- 5- Rencontre avec le Directeur Régional Afrique de l'Ouest et Centrale,
- 6- Rencontre avec le Directeur de Cabinet du ministre de la Justice,
- 7- Rencontre avec la Directrice Technique du WCS,
- 8- Rencontre avec le Coordinateur National WWF Congo,
- 9- Rencontre avec le Commandant de la Région de Gendarmerie de Brazzaville,

D'autres rencontres ont aussi été effectuées par les Juristes au cours de leur mission :

- rencontre avec Madame la Procureure de Pointe Noire ;
- Le Directeur Départemental des Eaux et Forêts de Pointe Noire
- Le président de la Cour d'Appel de Dolisie.

Conclusion

L'équipe continuera de travailler au cours du mois à venir sans relâche pour plus de performance et s'activera pour le recrutement des nouveaux enquêteurs afin de renforcer le département investigation. Nous poursuivrons aussi avec les procédures pour une bonne maîtrise sans oublier tout en travaillant aussi avec les anciens pour le respect des procédures et continuer avec les relations extérieures.